



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 mai 2019 — N° 41

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Lortie, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de féliciter les participants du concours de la Bourse des députés.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Annette Thouin.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 20^e Gala des nouveau-nés du quartier Saint-Michel.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'événement Troc n'roll.

9 mai 2019

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire du Service d'aide aux Néo-Canadiens.

M. LeBel (Rimouski), en remplacement de Mme Perry Mélançon (Gaspé), fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alan Côté, nommé Compagnon des arts et des lettres du Québec.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter M. Donald Dubois, lauréat du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-Amable.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Thérèse Barrette, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

9 mai 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 392 Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 392.

M. Marissal (Rosemont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 198 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 198.

Dépôts de documents

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Les plans stratégiques 2018-2022 des Fonds de recherche du Québec suivants :

Nature et technologies

(Dépôt n° 587-20190509)

Santé

(Dépôt n° 588-20190509)

9 mai 2019

Société et culture

(Dépôt n° 589-20190509)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 28 mars 2019 par Mme Blais (Abitibi-Ouest) concernant l'opposition à la fermeture du centre de natalité de La Sarre.

(Dépôt n° 590-20190509)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 9, 10 et 11 avril ainsi que le 8 mai 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 591-20190509)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. Ouellette (Chomedey) soulève une question de directive concernant l'application des privilèges parlementaires aux questions écrites qui sont inscrites au *Feuilleton et préavis*.

M. le président prend la question en délibéré.

9 mai 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) dépose :

Une liasse de documents concernant l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère de la Culture et des Communications.

(Dépôt n° 592-20190509)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 8 mai 2019, sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2019-2020.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **93** en annexe)

Pour : **67** Contre : **46** Abstention : **0**

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 24, Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

9 mai 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **94** en annexe)

Pour : **67** Contre : **46** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 24, Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020, est adopté.

L'Assemblée tient les votes reportés, le 8 mai 2019, sur la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement proposée par M. Ouellet (René-Lévesque), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Après le deuxième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : « QUE le scénario de la privatisation de la SAQ soit écarté de ce mandat; ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **95** en annexe)

Pour : **46** Contre : **66** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin).

9 mai 2019

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques pour étudier le rapport « Évolution du modèle d'affaires de la SAQ » de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) déposé au gouvernement le 12 septembre 2018 et faire, le cas échéant, des recommandations appropriées afin de moderniser le modèle d'affaires de la SAQ et favoriser la vente des produits québécois;

QUE, dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et qu'à cette fin, elle puisse entendre les auteurs dudit rapport, la Société des alcools du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, M. Frédéric Laurin, professeur au département de finance et économique de l'UQTR ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 96 en annexe)

Pour : **36** Contre : **76** Abstention : **0**

9 mai 2019

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des soins palliatifs qui se déroule du 5 au 11 mai 2019;

QU'elle souligne la création du Groupe de travail national sur l'amélioration de l'accès équitable et de qualité en soins palliatifs et de fin de vie dont la mission s'inscrit dans une démarche d'amélioration multidisciplinaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant que suite à l'adoption unanime du projet de loi n° 150 le 12 juin 2018, le Québec perçoit la TVQ auprès des fournisseurs de services achetés par Internet hors Québec depuis le 1^{er} janvier 2019;

QU'elle demande au gouvernement du Canada de mettre fin à l'iniquité fiscale en matière de commerce en ligne en rendant obligatoire la perception de la taxe de vente fédérale (TPS) par les fournisseurs de services achetés par Internet de l'extérieur du pays.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

9 mai 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **97** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 46^e Semaine québécoise de la dignité des personnes assistées sociales;

QU'à cette occasion, elle reconnaisse que les personnes assistées sociales du Québec sont parfois isolées, en plus de faire face à des préjugés négatifs;

QU'elle reconnaisse que le fait de se retrouver en situation d'assistance sociale n'est ni volontaire ni recherché;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse également la pleine appartenance et l'apport constructif à la société québécoise des personnes assistées sociales, notamment par leur bénévolat.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **98** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

9 mai 2019

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les classes de maternelle 4 ans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Ouellette (Chomedey), conjointement avec Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l’obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l’État; puis afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d’une poursuite pénale;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d’autres dispositions législatives; puis afin d’entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l’administration publique;

9 mai 2019

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 mai 2019, sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi que sur les amendements transmis par M. Tanguay (LaFontaine) et M. Ouellette (Chomedey).

Le débat terminé, l'amendement de M. Tanguay (LaFontaine) est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

9 mai 2019

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par M. Tanguay (LaFontaine), M. Ouellette (Chomedey) et sur le rapport de la Commission des institutions sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 avril 2019, sur la motion de report proposée par M. Benjamin (Viau) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, présenté par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 99 en annexe)

Pour : **31** Contre : **56** Abstention : **0**

9 mai 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi.

9 mai 2019

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Melançon (Verdun) à Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, portant sur le sujet suivant : « L'absence de volonté de la ministre pour défendre les intérêts des créateurs et artistes québécois »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « L'absence de considération pour les usagers du transport adapté dans le projet de loi n° 17 sur le taxi ».

9 mai 2019

À 18 h 25, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 mai 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 mai 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 :

(Vote n° 93)

POUR - 67

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)

CONTRE - 46

Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	(Jean-Talon)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	

9 mai 2019

Sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

(Vote n° 94)

POUR - 67

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)

CONTRE - 46

Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	(Jean-Talon)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	

9 mai 2019

Sur la motion d'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) :

(Vote n° 95)

POUR - 46

Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	(Jean-Talon)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 66

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

9 mai 2019

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 96)

POUR - 36

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Jean-Talon)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 76

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Caire (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	

9 mai 2019

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 97)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Chauveau)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	Zanetti (QS)
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)	
	(Rimouski)		

9 mai 2019

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 98)

POUR - 112

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lafortest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	
Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)	

9 mai 2019

Sur la motion de report de M. Benjamin (Viau) :

(Vote n° 99)

POUR - 31

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Montpetit (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Maccarone (PLQ)	(Jean-Talon)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 56

Allaire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gronquin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)	
	(Les Plaines)		